

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE BOXE**
représentée par son président, Monsieur André MARTIN
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 714 172 00029

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 1 056 841 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 416 645 €, le solde restant s'élève à 640 196 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **55 811 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **275 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **1 331 841 €**

ARTICLE 4 :

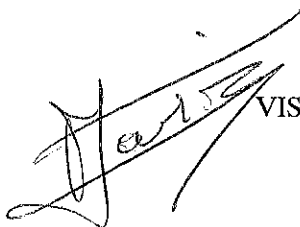
Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BOXE

5 AOUT 2015
Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports
Chef de service

Claude SAGNAC



WISE LE 31/07/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101265106



FEDERATION FRANÇAISE
DE BOXE

14, Rue Scandicci
93508 PANTIN CEDEX
01 49 42 23 72 - Fax 01 49 42 28 79
<http://www.ffboxe.asso.fr>

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et Indicateurs

Objectifs et Indicateurs de performance nationaux reçus par le ministère Accroître la visibilité sportive, réglementaire et financière des clubs et sports en France et à l'étranger, particulièrement aux publics prioritaires	2017		2018		2019		2020		2021	
	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur
Promouvoir la pratique sportive et l'accès à la culture physique des jeunes en France	Nombre de licences	43157	43735	45000	46250	47750	50000			
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0			
	Nombre total de licences et d'ATP	43157	43735	45000	46250	47750	50000			
	Nombre et taux de licences féminines	7774 (18,01%)	8401 (19,21%)	8000 (17,78%)	8600 (18,59%)	9400 (19,69%)	10000 (20%)			
Promouvoir la pratique sportive et l'accès à la culture physique des personnes âgées	Nombre et taux de licences en ZUS	4589 (10,59%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)			
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	12982 (30,09%)	13726 (30,9%)							
Promouvoir la pratique sportive et l'accès à la culture physique des personnes handicapées	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	76	84	30	100	110	120			
	Solidité financière	42,82	0	40,0%	40,0%	40,0%	40,0%			
Promouvoir le respect des règles de l'éthique dans le sport et préserver le statut des sportifs	Rang sportif de la France	21	0	17	13	10	7			
	Taux de suivi médical complet - SHN	69,85%	55,88%	80%	85%	89%	92%			
Emplois d'avenir	Taux de suivi médical complet - Espoirs	57%	56,82%	80%	75%	80%	85%			
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	35						
Accompagner l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau	Nombre et taux de lettres de missions signées	11 (57,89%)	17 (94,44%)	95%						
Objectifs Stratégiques										
Structurer, professionnaliser les comités régionaux et améliorer la mise en œuvre sur le territoire en s'appuyant sur les Equipes Techniques Régionales	Nombre de conventions d'objectifs signées avec les comités régionaux/Nombre de conventions ETR signées	157/0	157/3	177/7	197/9	212/1	242/2			
	Nombre de participants aux actions menées dans les quartiers (ZUS)			5000	10000	15000	18000			
Favoriser l'insertion sociale des publics cibles (handicap, milieu carcéral, ZUS) par la pratique de la boxe	Nombre de postes occupés à la FIA BA/EUBC/Olympic/Experts Technique	42/7/6	7/5/9/12	42/12/12	42/13/15	43/15/17	55/17/19			
	Nombre de boxeurs issus des DOM/TOM dans les équipes nationales (CS)/Nombre de licenciés(e) dans les DOM/TOM	21/029	57/006	41/190	57/200	57/200	67/250			
Mettre en place une politique d'accès de la France dans les instances internationales AEA et EUBC	Nombre de SHN accompagnés dans un dispositif de formation ou de reconversion : CIP/Reconversion/Aménagement scolaire	11/3/8	10/1/9	12/2/10	13/2/12	14/2/13	15/2/15			
	Rapport SHN Elite/C (SHN Juniors + SHN Seniors)/100	6,25	7,4	7	8	9	10			
Accompagner l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau	Nombre de diplômés(e) ou lauréats(e)s : BP/JEPS/JDE/EPES/DES/JEPS/Professeur de sport	38/46/0/0	62/1/0/0/1,5	45/7/0/1	50/1/0/0/1	55/1/0/0/0	55/1/0/0/1			
	Nombre de cadres techniques (entraîneurs de club, CTF/CT/S)	122	125	130	150	175	200			
Structurer le parcours de l'excellence sportive 2014-2017 et le suivi des athlètes FFB	Médailles aux compétitions de référence (CM, CE) dans l'année (catégorie jeune)	0/0/1	0/2/3	0/1/2	0/2/2	0/2/3	0/2/2			
	Médailles aux compétitions de référence (CM, CE) dans l'année (catégorie jeune)	0/0/2	0/0/5	2/2/5	0/4/2	0/2/5	0/7/8			
Professionnaliser l'encadrement des clubs grâce aux diplômes d'Etat et aux formations thématiques complémentaires	Nombre d'officiels bénéficiant du suivi de formation	24	50	60	60	70	80			

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique Lettres de missions signées dans CTS-Web	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Action 1	12 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €
Structuration fédérale	12 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €
Structurer, professionnaliser les comités régionaux et améliorer la mise en oeuvre sur le territoire en s'appuyant sur les Equipes Techniques Régionales	112 000 €	50 000 €	50 000 €	62 000 €
Action 1	112 000 €	50 000 €	50 000 €	62 000 €
Favoriser l'insertion sociale des publics cibles (handicap, milieu carcéral, ZUS) par la pratique de la boxe	80 000 €	55 000 €	55 000 €	25 000 €
Action 1	80 000 €	55 000 €	55 000 €	25 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	60 000 €	45 000 €	45 000 €	15 000 €
Favoriser la féminisation de la discipline (pratique, encadrement, instances dirigeantes)	36 000 €	29 000 €	29 000 €	7 000 €
Action 1	36 000 €	29 000 €	29 000 €	7 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	36 000 €	29 000 €	29 000 €	7 000 €
Mettre en place une politique d'accèsion de la France dans les Instances Internationales AIBA et EUBC	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €
Action 1	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €
Programmes d'échanges internationaux	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €
Soutenir le développement de la discipline boxe anglaise dans les territoires ultramarins	30 000 €	18 000 €	18 000 €	12 000 €
Action 1	30 000 €	18 000 €	18 000 €	12 000 €
Structuration fédérale	30 000 €	18 000 €	18 000 €	12 000 €
Projet PERFORMANCE RIO : Avoir des équipes de France Séniors (F/G) performantes aux JO	750 811 €	655 311 €	650 811 €	100 000 €
Action 2	750 811 €	655 311 €	650 811 €	100 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	55 811 €	55 811 €	55 811 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	275 000 €	275 000 €	275 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	420 000 €	324 500 €	320 000 €	100 000 €
Structurer le parcours de l'excellence sportive 2014-2017 et le suivi des athlètes FFB	290 000 €	256 887 €	237 000 €	53 000 €
Action 2	290 000 €	256 887 €	237 000 €	53 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	290 000 €	256 887 €	237 000 €	53 000 €
Projet RELEVE : Assurer la relève et alimenter les collectifs élites	215 000 €	100 000 €	100 000 €	115 000 €
Action 2	215 000 €	100 000 €	100 000 €	115 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	215 000 €	100 000 €	100 000 €	115 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	113 000 €	83 500 €	74 030 €	38 970 €
Action 3	113 000 €	83 500 €	74 030 €	38 970 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	33 000 €	19 500 €	15 030 €	17 970 €
Accompagnement sanitaire préventif	80 000 €	64 000 €	59 000 €	21 000 €
Professionnaliser l'encadrement des clubs grâce aux diplômes d'Etat et aux formations thématiques complémentaires	127 000 €	56 000 €	48 000 €	79 000 €
Action 4	127 000 €	56 000 €	48 000 €	79 000 €
Professionnalisation de l'activité	127 000 €	56 000 €	48 000 €	79 000 €
Améliorer la qualité de l'encadrement et la diversité des pratiques grâce aux formations diplômantes fédérales (arbitres, entraîneurs, dirigeants, bénévoles)	302 000 €	75 000 €	62 000 €	240 000 €
Action 4	302 000 €	75 000 €	62 000 €	240 000 €
Formations fédérales	302 000 €	75 000 €	62 000 €	240 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	220 000 €	0 €	0 €	220 000 €
Action 1	220 000 €	0 €	0 €	220 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	220 000 €	0 €	0 €	220 000 €
TOTAL	2 312 811 €	1 386 698 €	1 331 841 €	980 970 €

275 000 €

1 056 841 €

55 811 €

1 001 030 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :
- cat 61 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

Annexe 3 - indemnités de sujétions des cadres techniques

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de **55 811 €** est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
	Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
RABAUD Kevin	DTN	X		7 729 €	
DARY Eric	EN	X		4 726 €	
DOVI John	EN	X		4 726 €	
GONZALEZ-COSME Luis	EN	X		4 726 €	
NICHANE Mchdi	EN	X		4 726 €	
NOEL Xavier	EN	X		4 726 €	
VENIANT Anthony	EN	X		4 726 €	
BOUZIANE Malik	CMN		X	945 €	
COTTALORDA Stéphane	CMN		X	945 €	
DENIS Philippe	CMN		X	945 €	
SAVARINO Jean	CMN		X	945 €	

TOTAL

39 865 €

+ charges correspondantes

15 946 €

Total de la subvention

55 811 €

ANNEXE 4



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE DE BOXE**

Domiciliation : **CREDITCOOP SAINT DENIS**

42559	00006	51020016219	14
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0651	0200	1621	914
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**